



INSTRUMENTS DE PLACEMENTS

**Brochure simplifiée émise dans le cadre de la
réglementation « MiFID »
(Directive relative aux marchés d'instruments financiers)**

Octobre 2019



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| INSTRUMENTS DE PLACEMENTS | 1 |
| OBLIGATIONS ORDINAIRES | 4 |
| DESCRIPTION : | 4 |
| AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES SPÉCIFIQUES : | 5 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 5 |
| OBLIGATIONS EN DEVICES ETRANGERES | 7 |
| DESCRIPTION : | 7 |
| AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS : | 7 |
| OBLIGATIONS SPECULATIVES | 8 |
| DESCRIPTION : | 8 |
| AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS : | 8 |
| <i>Risques liés aux obligations</i> | 9 |
| OBLIGATIONS STRUCTUREES | 10 |
| DESCRIPTION : | 10 |
| AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS AUX OBLIGATIONS STRUCTURÉES | 11 |
| <i>Avantages et inconvénients</i> | 11 |
| <i>Risques liés aux obligations structurées</i> | 11 |
| ACTIONS | 12 |
| DESCRIPTION : | 12 |
| AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS AUX ACTIONS : | 12 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 12 |
| <i>Risques liés aux actions</i> | 13 |
| PRODUITS DERIVES | 14 |
| DESCRIPTION : | 14 |
| WARRANTS | 14 |
| <i>Description</i> : | 14 |
| <i>Avantages, Inconvénients et Risques liés aux warrants</i> : | 15 |
| Avantages et Inconvénients | 15 |
| Risques liés aux warrants | 15 |
| LES OPTIONS | 15 |
| <i>Description</i> : | 15 |
| <i>Avantages, Inconvénients et Risques liés aux options</i> : | 16 |
| Avantages et Inconvénients | 16 |
| Risques liés aux options | 16 |
| LES FUTURES | 17 |
| <i>Description</i> : | 17 |
| <i>Avantages, Inconvénients et Risques liés aux futures</i> : | 17 |
| Avantages et Inconvénients | 17 |
| Risques liés aux futures | 17 |
| LES TRACKERS OU ETF (« EXCHANGED TRADED FUNDS ») | 18 |



| | |
|---|-----------|
| <i>Description</i> : | 18 |
| <i>Avantages, Inconvénients et Risques liés aux trackers</i> : | 18 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 18 |
| <i>Risques liés aux trackers</i> | 18 |
| FONDS | 19 |
| DESCRIPTION : | 19 |
| AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS AUX FONDS : | 20 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 20 |
| <i>Risques des fonds</i> | 21 |
| FONDS AVEC PROTECTION DU CAPITAL | 22 |
| <i>Description</i> : | 22 |
| <i>Avantages, Inconvénients et Risques des fonds avec protection de capital</i> | 22 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 22 |
| <i>Risques des fonds avec protection de capital</i> | 23 |
| FONDS MONÉTAIRES | 23 |
| <i>Description</i> : | 23 |
| <i>Avantages, Inconvénients et Risques liés aux fonds monétaires</i> | 23 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 23 |
| <i>Risques des fonds monétaires</i> | 23 |
| ASSURANCES DE LA BRANCHE 21 | 24 |
| DESCRIPTION : | 24 |
| AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS À DES PRODUITS DE LA BRANCHE 21 : | 24 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 24 |
| <i>Risques des produits de la branche 21</i> | 25 |
| ASSURANCES DE LA BRANCHE 26 | 26 |
| DESCRIPTION : | 26 |
| AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES LIÉS À DES PRODUITS DE LA BRANCHE 26 : | 26 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 26 |
| <i>Risques des produits de la branche 26</i> | 27 |
| ASSURANCES DE LA BRANCHE 23 | 28 |
| DESCRIPTION : | 28 |
| AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET RISQUES DES PRODUITS DE LA BRANCHE 23 : | 28 |
| <i>Avantages et Inconvénients</i> | 28 |
| <i>Risques des produits de la branche 23</i> | 29 |



OBLIGATIONS ORDINAIRES

Description :

Une obligation est une reconnaissance de dette de la part de l'émetteur ; elle représente une participation dans un prêt à long terme (> 1 an) pour laquelle le détenteur de l'obligation perçoit des intérêts.

Les types principaux d'émetteurs d'obligations sont :

- Les pouvoirs publics (government bonds) ;
- Les institutions supranationales (supranational bonds) ;
- Les entreprises (corporate bonds), parmi lesquelles les établissements (bons de caisse ou de notes).

Les caractéristiques principales d'une obligation classique sont les suivantes :

- L'émetteur ;
- La devise (euro) ;
- Le taux d'intérêt ;
- L'échéance (et la durée) ;
- Le prix (et le rendement) ;
- Le montant de l'émission ;
- Le lieu de cotation ;
- La subordination (en cas de faillite, l'obligation subordonnée sera remboursée après tous les créanciers et juste avant les actionnaires).

Le lieu de cotation

Lorsqu'une obligation est émise pour la première fois, on parle du marché primaire. Les investisseurs ne peuvent souscrire une obligation nouvellement émise que pendant une période limitée, appelée période d'émission. Celle-ci est déterminée par l'émetteur et peut être raccourcie ou prolongée en fonction du succès de l'émission. On parle dans ce cas de souscription, laquelle s'effectue aux conditions de l'émission.

Par la suite, durant toute la vie de l'obligation, les investisseurs peuvent décider de revendre ou de racheter des titres. Pour cela, ils vont aller sur le marché secondaire, là où ils trouveront d'autres investisseurs prêts à échanger les titres.

Qualité de l'émetteur – « Rating »

Les obligations sont subdivisées en fonction de la qualité des émetteurs. Celle-ci peut être connue grâce au « rating » attribué à l'émetteur. Le rating donne une indication de la solvabilité de l'émetteur au moment de son attribution. Il est établi par les agences de notation spécialisées et indépendantes (dont les principales sont Moody's et Standard & Poors). Cette pratique est destinée à



renseigner l'investisseur sur la dimension plus ou moins sécurisante d'une obligation. Pendant la durée de vie de l'obligation, ce rating peut néanmoins être revu.

En règle générale, les obligations émises par des entités bien notées vont rapporter assez peu. Par contre, celles comportant un fort risque (rating faible) vont distribuer des coupons généralement supérieurs aux autres (obligations à haut rendement).

Prix d'émission – Prix de remboursement

Les obligations peuvent être émises au pair (prix d'émission = valeur nominale ; le souscripteur paie le prix plein : 100 % de la valeur nominale) ; au-dessous du pair (prix d'émission inférieur à la valeur nominale, la différence entre les deux constituant la prime d'émission, qui augmente en fait le rendement pour l'investisseur) ; ou au-dessus du pair (l'investisseur paie pour l'obligation plus que sa valeur nominale). La valeur de remboursement à l'échéance est le plus souvent de 100 % de la valeur nominale, mais l'emprunt obligataire peut prévoir une prime de remboursement si l'émetteur décide de rembourser à un prix supérieur à 100 %.

Durée

La durée est déterminée lors de l'émission de l'obligation. On connaît ainsi la date ultime à laquelle le capital de départ sera remboursé. Elle influence également le rendement de l'obligation. En règle générale, plus la durée de l'emprunt est longue, plus le taux d'intérêt est élevé.

Avantages, Inconvénients et Risques spécifiques :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• En principe, ce type de placement n'offre aucune incertitude (montant, date des revenus intermédiaires et remboursement de capital déterminés au moment de l'émission) ;• Les obligations permettent d'obtenir une rémunération supérieure à ce qu'offrent les placements à court terme et ceci, avec un niveau de risque inférieur à celui que présentent les placements en actions. Cette rémunération est d'autant plus attractive que le rating de l'émetteur est faible (mais ceci s'accompagne également d'un risque plus élevé) ;• Les obligations permettent aux investisseurs qui recherchent des revenus de générer un rendement potentiellement attractif ; | <ul style="list-style-type: none">• La garantie de capital n'est effective qu'à l'échéance ;• Pendant la durée de l'emprunt, la valeur de l'obligation fluctuera en fonction de divers facteurs, l'évolution des taux d'intérêt et la solidité financière de la société émettrice en sont les principaux ;• La valeur réelle du principal lors du remboursement à l'échéance finale est généralement inférieure à celle du principal au moment de l'émission en raison de l'inflation. Ce phénomène, appelé « érosion monétaire », est d'autant plus grand que l'inflation est élevée et que la durée de l'obligation est longue. Il doit être compensé si le taux d'intérêt nominal est supérieur au taux d'inflation moyen au cours de la durée de vie |



| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Des investissements en obligations, essentiellement en obligations d'Etat de l'OCDE, sont possibles à partir de sommes très modiques et sont donc accessibles à tous ;• En plus d'un revenu régulier, les obligations peuvent générer des plus-values lorsque les taux du marché deviennent inférieurs au taux de l'obligation détenue ;• Contrairement aux placements « privés », les obligations sont en règle générale négociables à tout moment sur un marché secondaire. | <p>de l'obligation ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Un emprunt ne peut être acquis aux conditions initiales que pendant la période de souscription. En dehors de cette période, l'emprunt est acquis à un prix variable et le prix d'achat doit être majoré de frais de bourse. |
|---|--|



OBLIGATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Description :

Les obligations libellées en devises étrangères possèdent les mêmes caractéristiques que les obligations ordinaires en euros avec la différence que le remboursement à l'échéance est payé dans la devise d'émission.

Le choix de la devise influence également le taux d'intérêt de l'emprunt. Celui-ci est fonction de la situation économique du pays concerné (taux plus élevé par exemple dans les pays à endettement ou à taux d'inflation élevé). Le rendement de ce type d'obligation dépend des intérêts rapportés par l'obligation et de l'évolution de la valeur de la monnaie étrangère.

Avantages et Inconvénients :

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Intérêt fixé à l'avance ;• Rendement annuel potentiel assuré pendant toute la durée d'existence de l'obligation (la durée peut être réduite en cas de rachat ou par tirage au sort : il s'agit pour l'émetteur de la possibilité d'effectuer un remboursement anticipé) ;• Rendement potentiel intéressant pour les émissions libellées dans certaines devises ; il faut néanmoins être conscient qu'un rendement élevé va, en général, de pair avec un risque élevé ;• La répartition du risque monétaire peut être faite par l'investisseur étant donné que les obligations sont des placements libellés en devises ;• Large gamme d'obligations proposée à l'investisseur, grâce à l'internationalisation des marchés financiers. | <ul style="list-style-type: none">• La plupart de ces émissions ne sont traitées qu'en dehors des marchés réglementés. Ceci peut amener des difficultés pour la valorisation correcte d'une émission ;• La conversion de l'euro entraîne des frais de change. Ceux-ci peuvent être évités lorsque le produit de la vente est réinvesti dans un autre titre libellé dans la même devise ;• Erosion monétaire : l'inflation fait diminuer la valeur réelle du principal lors du remboursement à l'échéance finale ;• Risque de change : la valeur des monnaies étrangères par rapport à l'euro peut augmenter, mais elle peut également diminuer. |



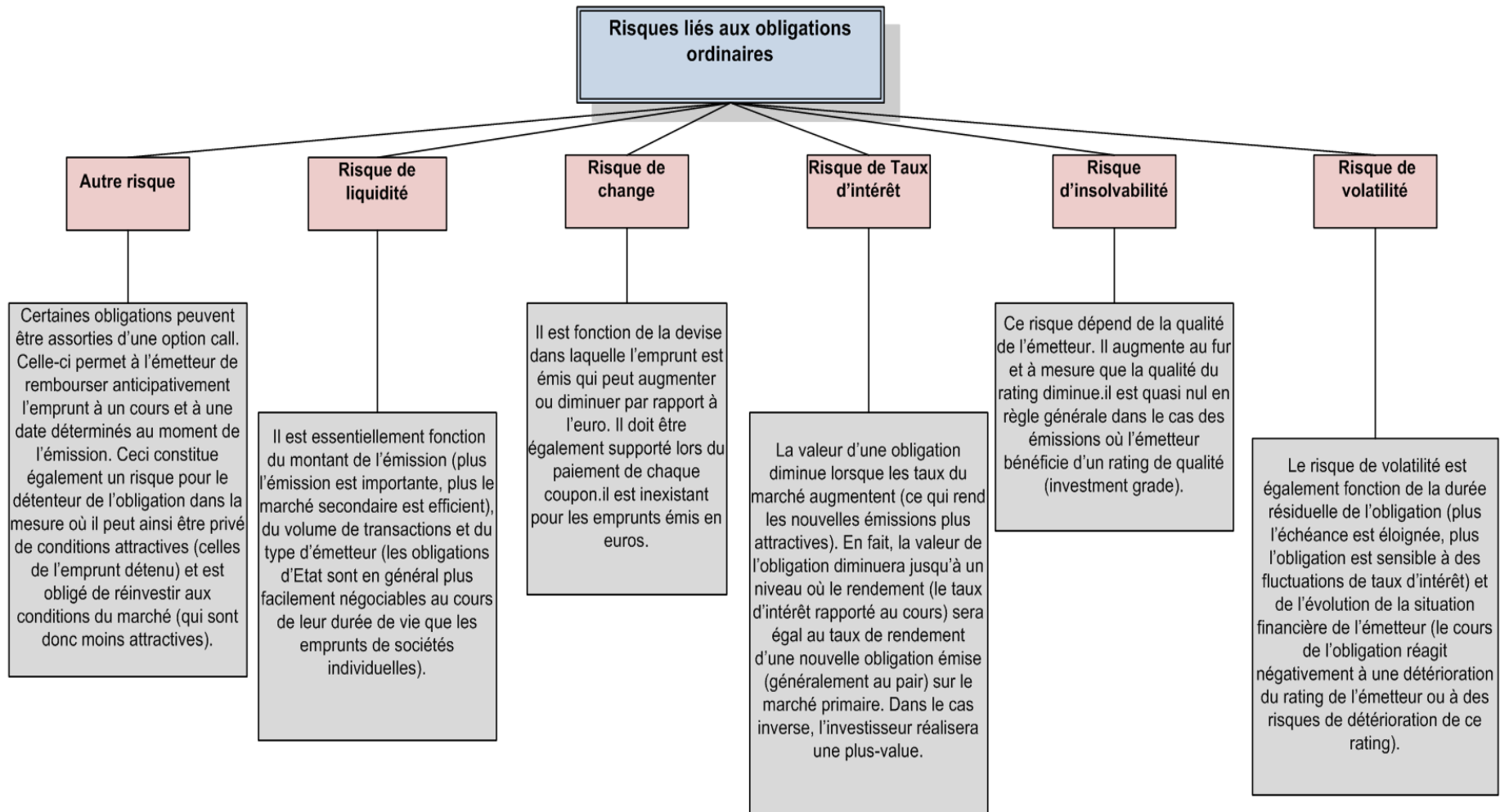
OBLIGATIONS SPECULATIVES

Description :

En considération des risques accrus liés à certains types d'obligations, les obligations ayant un rating de BB+ ou inférieur (Standard and Poors) ou de Ba1 ou inférieur (Moody's) ainsi que les obligations perpétuelles et les obligations subordonnées peuvent être définies comme des obligations spéculatives. Afin d'attirer les investisseurs, ces obligations proposent potentiellement des rendements plus élevés mais en cas de faillite de l'émetteur, l'investisseur sera remboursé après toutes les autres catégories d'investisseurs (mais avant les actionnaires). En plus d'être subordonnées, les obligations perpétuelles ne prévoient pas de durée définie mais peuvent faire l'objet d'un remboursement à la discrétion de l'émetteur à des conditions fixées en avance.

Avantages et Inconvénients :

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Les obligations high yield (à rendement élevé : il s'agit des obligations ayant un rating S&P inférieur à BBB-) sont une des rares sources d'investissement à être en mesure de générer potentiellement des performances élevées ; | <ul style="list-style-type: none">• La liquidité des obligations spéculatives est généralement réduite par rapport à celle des obligations ordinaires (risque de liquidité) ;• la sensibilité de leur prix aux taux d'intérêt est plus importante et détermine une plus grande volatilité de leur cours de marché ;• Le risque de non remboursement (risque de crédit) par l'émetteur d'une obligation « Spéculative grade » (ou « high yield ») est significativement supérieur à celui des émetteurs dont le rating se situe dans la catégorie « Investment Grade » (il s'agit des obligations ayant un rating S&P supérieur ou égal à BBB-). |



Risques liés aux obligations



OBLIGATIONS STRUCTUREES

Description :

Une obligation structurée, également connue sous la dénomination de Structured Note, est une obligation qui court pendant une période déterminée avec une protection du capital souscrit et qui offre un coupon potentiellement plus élevé. Plusieurs variantes (et combinaisons de variantes) sont possibles, dont voici un aperçu :

- Avec garantie de capital : les obligations structurées prévoient qu'un montant équivalent au moins au capital souscrit soit versé à l'échéance. Avec ou sans distribution d'un coupon intermédiaire : dans le dernier cas, les coupons sont capitalisés et la plus-value est versée à l'échéance (capitalisation). Dans l'autre cas, un coupon est distribué à intervalles réguliers (distribution). Normalement, la valeur du coupon est liée à l'évolution du sous-jacent (voir ci-après) et a un caractère fixe/garanti, variable ou un mélange des deux. Dans le cas d'un coupon minimum garanti, on parle de « floor ». Lorsque la participation à l'augmentation du sous-jacent est limitée, on parle de « cap » ;
- Sur base du sous-jacent : les obligations structurées se différencient les unes des autres sur base de l'actif sous-jacent. Comme sous-jacent, on peut choisir des fonds, un groupe (panier) d'actions, des indices d'actions/à revenu fixe, des matières premières (indices) ou le « spread » (écart) entre deux indices ;
- Avec ou sans « call » : l'émetteur a le droit de rembourser anticipativement l'obligation. Le moment à partir duquel l'obligation peut être remboursée ou « called » (par exemple, à partir de l'année 2) est indiqué dans les conditions. Une autre possibilité consiste à prévoir une période de « lock up ». Il s'agit d'une période pendant laquelle l'émetteur s'engage à ne pas procéder à un remboursement anticipatif. Cette période est souvent caractérisée par un coupon garanti plus élevé (par exemple 5 % durant les deux premières années). Celui-ci sert surtout de moyen d'attraction pour le client.

On procède à un remboursement anticipé lorsque, pour l'émetteur, le coût d'emprunt est inférieur à l'intérêt sur l'obligation structurée. Lors d'un remboursement anticipé, le client reçoit le capital investi initialement. D'éventuelles autres rémunérations doivent être stipulées préalablement. Lors d'un remboursement à l'échéance, le client reçoit le capital initialement investi, majoré du dernier coupon ou de la plus-value (en cas de capitalisation).

Les obligations structurées constituent un produit qui peut être construit sur mesure pour des montants limités. De ce fait, et en dépit d'une cotation quotidienne, un marché secondaire n'est souvent pas garanti. Celui-ci dépend de l'émetteur. Vu le degré de complexité de ce produit, il est réservé à des investisseurs avisés.



Avantages, Inconvénients et Risques liés aux obligations structurées

Avantages et inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'un rendement potentiellement plus élevé qu'avec des obligations traditionnelles ; • Protection du capital souscrit à l'échéance, indépendamment de l'évolution des marchés financiers ; • Possibilité de limiter le risque à la baisse dans le cas d'un coupon minimum (« floor ») ; • Lors d'un remboursement anticipé, le rendement est potentiellement supérieur à celui des obligations traditionnelles. | <ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement anticipé éventuel empêche l'investisseur de bénéficier de l'intégralité de la hausse du marché ; • Le capital n'est pas protégé sur toute la durée – uniquement à l'échéance ; • Lorsque les marchés évoluent négativement, le résultat final peut se limiter au capital initial. |

Risques liés aux obligations structurées

- Risque d'insolvabilité : comme pour les obligations ordinaires le risque dépend de la qualité de l'émetteur ;
- Risque de liquidité : à l'échéance aucun ; avant l'échéance cela dépend si l'émetteur organise ou non un marché secondaire ;
- Pas de risque de change pour les obligations en euro : pour les obligations structurées dans d'autres monnaies, ce risque dépend de la valeur de la devise dans laquelle l'obligation est libellée, qui peut s'apprécier ou se déprécier par rapport à l'euro. Si la monnaie étrangère s'est dépréciée au moment du remboursement du capital, la conversion en euro se soldera par une perte. Le risque de change joue aussi lors du paiement de chaque coupon ;
- Risque de taux d'intérêt : ce risque est généralement un peu plus élevé que pour une obligation normale, étant donné la structure sous-jacente ;
- Risque de volatilité du cours : la volatilité d'une obligation structurée n'est pas imputable à un seul facteur. Plusieurs éléments peuvent jouer dans une mesure plus ou moins grande à un moment déterminé : le sous-jacent, la volatilité du sous-jacent, la durée restant à courir jusqu'à l'échéance, le niveau, l'évolution et la volatilité des taux d'intérêt en général. Tous ces éléments peuvent se renforcer l'un l'autre (par corrélation) ou bien se compenser ;
- Risque d'absence de revenu : les intérêts/coupons sont payés soit annuellement, soit à l'échéance ou au moment du remboursement anticipé ;



ACTIONS

Description :

L'action est une part des capitaux propres de l'entreprise. Elle constitue donc une source de financement pour l'entreprise, de même que les titres de dette, dont elle se différencie toutefois nettement. En effet, elle a généralement une durée de vie illimitée (la sortie ne peut se faire que par cession du titre, il n'y a pas de remboursement prévu contractuellement) et son porteur court le risque total de l'entreprise (il ne perçoit aucun revenu si l'entreprise va mal et, en cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs. Autrement dit, la plupart du temps, il ne peut rien récupérer). En contrepartie, l'action donne droit au bénéfice et à la participation à la gestion de l'entreprise via le droit de vote.

Avantages, Inconvénients et Risques liés aux actions :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Sur le plan financier, il a été démontré que sur une longue période, le rendement potentiel d'une action est supérieur à celui d'une obligation. Ceci s'explique notamment par la prime de risque exigée par l'investisseur. A la différence d'une obligation, le rendement d'une action est constitué surtout par la plus-value que l'action acquiert au fil du temps et pas seulement par le revenu (dividende) qu'elle distribue ;• Liquidité : si ses actions sont cotées, l'actionnaire peut les vendre chaque jour par l'intermédiaire d'un marché boursier. La « liquidité » d'une action indique la facilité avec laquelle elle peut être achetée ou vendue. Cette liquidité dépend de plusieurs critères ;• L'importance de la valeur traitée : plus la capitalisation boursière de la société est élevée, plus le marché de ses actions est large et donc liquide ;• La diversification de l'actionnariat : plus il est diversifié, plus son degré de liquidité est élevé ;• les actions qui composent les indices boursiers sont en général plus liquides ;• L'évolution de la société sous-jacente influencera également le degré de liquidité de l'action. | <p>L'investissement en actions est un placement à risque :</p> <ul style="list-style-type: none">• dépendant de la rentabilité de la société, le dividende est un revenu variable (par opposition à l'intérêt fixe produit par une obligation) ;• la valeur de l'action sur le marché fluctue en fonction des perspectives de la société et de la tendance générale des marchés. |



Risques liés aux actions

1. Risque d'insolvabilité : les actions constituent du capital à risque : la société qui les émet n'est donc pas tenue de les rembourser. En cas de faillite, les actions peuvent perdre pratiquement toute valeur.
2. Risque de liquidité : la liquidité est assurée par l'existence d'un marché organisé, la bourse. Elle dépend surtout du volume de transactions sur le titre : plus la capitalisation boursière de la société est élevée, plus le marché de ses actions est large et donc liquide.
3. Aucun risque de change pour les actions en euro : pour les autres devises, il dépend de leur volatilité : risque de perte de change au moment de la revente des actions. L'évolution d'un cours de change peut avoir un effet à la fois négatif et positif sur le rendement d'un placement en actions. Cinq grandes régions peuvent être distinguées du point de vue du risque « monnaie » : la zone euro, les pays européens hors Eurozone (Royaume-Uni, Suisse, Suède, ...), la zone dollar, le Japon et les pays émergents (Asie hors Japon, Amérique latine et Europe centrale).
4. Risque de taux d'intérêt : en général, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés a un impact négatif sur l'évolution du cours des actions.
5. Risque de volatilité du cours : dépend fortement de la qualité de la société, de l'évolution de son secteur d'activité et de l'évolution générale de la bourse. Une action dite « spéculative » présente un risque de volatilité du cours plus élevé qu'une action d'une société dont les activités sont stables.
6. Risque d'absence de revenu : le dividende est un revenu variable. La société peut décider, pour diverses raisons, de ne pas distribuer de dividende certaines années.
7. Risque de capital : il y a toujours un risque de revendre à perte une action (c'est-à-dire à un cours inférieur à celui de l'achat). Ce risque est élevé, surtout à court terme.
8. Autres risques : le risque de marché (incertitude sur l'évolution des taux, l'inflation, la conjoncture, les situations politiques, sans compter les événements inattendus) ne peut jamais être écarté sur les marchés d'actions.



PRODUITS DERIVES

Description :

Les instruments (ou produits) financiers dérivés ont été mis au point pour couvrir les risques liés ou donner une exposition au change, aux taux d'intérêt et principalement à la volatilité. Ils sont appelés dérivés en ce sens qu'ils « dérivent » des instruments financiers sous-jacents qu'ils entendent couvrir. Ils peuvent être utilisés dans un but de couverture ou spéculatif. Un instrument financier dérivé donne à son détenteur le droit ou l'obligation d'acheter ou de vendre une valeur sous-jacente (par exemple, une action, une devise, un indice boursier) à un prix fixé préalablement et pendant une période déterminée. Un produit dérivé ne doit pas être confondu avec un investissement dans la valeur sous-jacente. Après l'expiration de sa période d'exercice, il perd toute valeur. Les principales catégories d'instruments financiers dérivés sont : les obligations structurées sans protection du capital, les options, les warrants et les futures.

L'effet de levier. Les instruments financiers dérivés permettent de réaliser un profit potentiellement très important par rapport à la mise. C'est ce que l'on appelle l'effet de levier. Par exemple, pour investir en options, il suffit de payer la prime ; les profits potentiels peuvent être considérables. Toutefois, le risque associé est également important : l'intégralité de la mise peut être perdue. L'effet de levier joue donc dans les deux sens. Il ne faut jamais oublier qu'un espoir de gain élevé va de pair avec un risque élevé. L'investisseur qui vend une option touche la prime mais en contrepartie peut s'exposer à un risque illimité (vente d'une option call, sans disposer du sous-jacent).

Pour les investisseurs osant prendre des risques, les instruments financiers dérivés sont des placements très risqués : le résultat du placement est extrêmement variable et la récupération du montant investi est très incertaine. Les produits dérivés ne doivent donc représenter qu'une partie limitée du portefeuille total. Les marchés financiers spécialisés proposent des contrats normalisés et organisent une animation de la cote permettant à tout un chacun d'acquérir ou de vendre des contrats en trouvant systématiquement une contrepartie.

Warrants

Description :

Un warrant est un instrument financier qui donne à son acquéreur le droit d'acheter ou de vendre un actif à un prix prédéterminé. L'actif peut être une action, un panier de valeurs, une obligation, une devise, une marchandise ou un indice et est aussi référencé en tant que sous-jacent de warrant.

Le warrant est un contrat qui donne le droit d'acheter (warrant « call ») ou de vendre (warrant « put ») une valeur sous-jacente durant une période définie à un prix déterminé à l'avance. En fait, c'est une option avec une durée de vie plus longue.



Avantages, Inconvénients et Risques liés aux warrants :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Tout en limitant la mise de départ (le warrant coûte par définition moins cher qu'une action ou une obligation), le warrant permet à son échéance d'acquérir à un prix très avantageux, si les conditions sont favorables, un ou plusieurs titre(s) d'une société ; • Le warrant offre la possibilité de miser sur la hausse ou la baisse d'une action ou d'un autre actif, multipliant l'espérance de gain ; • Le warrant permet de gagner beaucoup en peu de temps, mais avec les risques liés à un titre très spéculatif ; • Représentant un droit, le warrant n'oblige en rien son détenteur à exercer celui-ci lorsque les conditions de son exercice sont défavorables ; • Permet de dynamiser la gestion d'un portefeuille d'actions. | <ul style="list-style-type: none"> • Prise de risque importante : titre très spéculatif, qui fluctue beaucoup plus que les titres ou indices sur lesquels il porte : le warrant peut perdre toute valeur en quelques jours ; • Demande un suivi technique intense, car il s'agit d'un instrument très volatile. |

Risques liés aux warrants

- Le détenteur d'un warrant (call et put) peut perdre la totalité de sa mise si le prix de marché de l'actif sous-jacent évolue différemment de ce qui est attendu (baisse de la valeur de marché de l'actif dans le cas de l'achat d'un call, hausse de la valeur de marché de l'actif dans le cas d'un achat de put) ;
- Le détenteur d'un warrant (call ou put) n'a pas droit aux éventuels dividendes ou intérêts ;
- Un warrant a une date d'échéance. Au cas où son détenteur n'entreprendrait aucune action (exercice ou vente) avant cette date, le warrant perdra toute valeur.

Les options

Description :

Une option est un instrument financier qui donne simplement à son détenteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option d'achat ou call) ou vendre (option de vente ou put), un actif sous-jacent à un prix prédéterminé pendant un certain temps.



Ce produit peut être utilisé à diverses fins, en vue notamment de protéger un portefeuille contre un risque, de réaliser un complément de rendement ou de spéculer sur les évolutions à la hausse comme à la baisse d'actifs aussi différents que des matières premières (pétrole, blé, métaux, or, ...), des taux d'intérêt, des cours de change et des actions.

Avantages, Inconvénients et Risques liés aux options :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Instrument efficace de protection de la valeur de certaines composantes d'un portefeuille important contre une baisse du cours des actifs financiers (cas surtout de l'option put). Permet de dynamiser la gestion d'un portefeuille d'actions ; • Instrument utilisé également dans un but spéculatif, en vue de tirer avantage des fluctuations à court terme du prix d'un actif financier, moyennant un investissement limité (cas surtout de l'option call). Par rapport à un faible montant investi, possibilité de faire des bénéfices énormes. Comme pour les warrants, les options peuvent multiplier les bénéfices grâce à un important effet de levier. | <ul style="list-style-type: none"> • Instrument pour investisseurs avertis, bien au courant des règles du jeu et suivant de près les évolutions de la bourse. Une gestion intelligente demande un suivi technique intense et une prise de risque importante ; • Lorsque les fluctuations de prix vont à l'encontre des anticipations de l'investisseur, les options peuvent, du fait de l'effet de levier, multiplier les pertes. Pour limiter les pertes et permettre un bon fonctionnement d'un marché organisé, il est exigé de l'émetteur d'options une marge (caution) visant à garantir qu'il respectera ses engagements. |

Risques liés aux options

- L'acheteur d'une option (call et put) peut perdre la totalité de sa mise (la prime payée) si le prix de marché de l'actif sous-jacent évolue différemment de ce qui est attendu (baisse de la valeur de marché de l'actif dans le cas de l'achat d'un call, hausse de la valeur de marché de l'actif dans le cas de l'achat d'un put) ;
- Le vendeur d'une option devra satisfaire à son obligation si le détenteur de l'option décide d'exercer son option. Ceci se réalisera le plus souvent si l'évolution des marchés est différente de ce qui était prévu :
 - le vendeur d'un call devra céder la valeur sous-jacente à un prix inférieur à celle du marché ;
 - le vendeur d'un put devra acheter la valeur sous-jacente à un prix supérieur au cours du marché.
- Le détenteur d'une option (call ou put) n'a pas droit aux éventuels dividendes ou intérêts payés par la valeur sous-jacente ;
- Une option a une date d'échéance. Au cas où le détenteur de l'option n'entreprendrait aucune action (exercice ou vente) avant cette date, l'option perdrait toute valeur.



Les futures

Description :

Le future est un contrat à terme par lequel deux parties s'engagent à acheter ou à vendre une quantité donnée d'une valeur sous-jacente, notamment devises, obligations, indices boursiers, à un prix fixé et à une date déterminée dans le futur. A la différence des options, les contrats de futures contiennent la notion d'obligation pour les deux parties.

Avantages, Inconvénients et Risques liés aux futures :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le « future » constitue aussi un instrument de protection de la valeur du portefeuille ;• L'achat et la vente de « futures » peuvent être utilisés par tout investisseur cherchant à tirer profit de ses prévisions de baisse ou de hausse des prix des futures. Le « future » est donc également un instrument de spéculation, car avec une mise ; relativement modeste (marge initiale et marges de variation journalières), il permet de prendre des positions élevées (effet de levier). | <ul style="list-style-type: none">• Comme les options, les « futures » s'adressent à des investisseurs très avertis, bien au courant des règles du jeu. Il s'agit d'un instrument sophistiqué de gestion financière ;• Via l'effet de levier, les opérations sur le marché des « futures » peuvent aussi entraîner des pertes importantes pour les investisseurs s'adonnant à la spéculation et se trompant dans leurs prévisions. Le système de la marge initiale vise à limiter ces pertes ;• Pour un achat à terme, la perte est limitée au montant de l'achat (on ne peut perdre plus que la valeur du titre, au cas où celui-ci tomberait à zéro). Par contre, en cas de vente à terme à découvert (sans avoir le titre en portefeuille), il n'y a pas de limite théorique à la perte possible : si le titre vendu à découvert connaît une hausse importante, la perte peut être très élevée car pour faire face à son obligation, le vendeur devra racheter très cher le titre vendu. |

Risques liés aux futures

- Le risque d'insolvabilité est limité en raison du système de marges qui est mis en place ;
- Le risque de liquidité est faible vu la grande négociabilité des futures sur les marchés organisés ;



- Le risque de volatilité est illimité tant dans le chef de l'acheteur que dans celui du vendeur et est renforcé par l'effet de levier attaché aux futures. Le système de la marge vise à contrôler ces pertes ;
- Le risque de taux d'intérêt entraînant une baisse du cours du titre est présent, en particulier lorsque l'actif sous-jacent est de type obligataire ;
- Les pertes peuvent être en principe illimitées pour des spéculateurs se trompant dans leurs prévisions.

Les trackers ou ETF (« exchanged traded funds »)

Description :

Il s'agit de fonds cotés en Bourse qui ont pour objectif de répliquer la performance d'un indice ou d'un panier d'actions et allient les avantages des actions (simplicité, cotation continue) à ceux des fonds traditionnels (accès à un vaste choix de valeurs, diversification).

Avantages, Inconvénients et Risques liés aux trackers :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un investissement rapide, simple et économique dans un portefeuille d'actions représentatif d'un pays, d'un secteur économique ou d'une région ; l'achat d'une unité d'un tracker implique immédiatement l'investissement dans tout un panier d'entreprises ; • Une diversification potentielle du risque ; • Un accès facile à des actions paneuropéennes et internationales à des prix locaux ; • Les actions peuvent être fractionnées par le biais de l'achat d'un tracker, ce qui permet également d'amortir les coûts du fractionnement ; • La cotation continue assure une liquidité élevée sur le marché des trackers ; • Les trackers peuvent distribuer des dividendes, qui représentent donc potentiellement une source de revenus. | <ul style="list-style-type: none"> • Un tracker suit un indice mais n'offre pas en tant que tel de protection directe du capital. |

Risques liés aux trackers

La liquidité de certains trackers est faible et limite ainsi les possibilités d'effectuer des transactions dans de bonnes conditions.



FONDS

Description :

Un fonds est une entité, avec ou sans personnalité juridique, qui recueille des capitaux auprès du public et les investit collectivement dans un ensemble de valeurs mobilières selon le principe de la diversification des risques. Les fonds sont une forme de gestion collective de portefeuilles.

La gestion des actifs est confiée à des spécialistes qui investissent les montants collectés dans diverses valeurs mobilières (actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats immobiliers, devises, placements à terme, etc.), en respectant la politique d'investissement du fonds décrite dans le prospectus.

Les fonds sont tenus de respecter les dispositions relatives à l'information des investisseurs. Ainsi, ils publient d'une part un prospectus d'émission (simplifié) dont les principales données (comme la politique d'investissement, la structure de coûts, etc.) sont mises à jour en permanence et ils assurent d'autre part une information permanente en publiant un rapport annuel et un rapport semestriel. Par ailleurs, ils veillent également à ce que la valeur d'inventaire de leurs droits de participation soit régulièrement publiée dans la presse financière.

Le document « informations clés pour l'investisseur » (KIID) contient toutes les informations essentielles pour l'investisseur, dont les objectifs et la politique d'investissement.

Des exemples d'objectifs sont l'acquisition de revenus, la croissance du capital ou la limitation de la volatilité.

La politique d'investissement décrit de quelle manière les objectifs d'investissement seront poursuivis : les classes d'actifs dans lesquelles il sera investi, comme les actions et les obligations, les régions, les devises, l'allocation minimale et maximale dans certaines classes d'actifs et s'il s'agit d'un fonds géré activement ou passivement. Un fonds géré activement tente d'afficher un meilleur rendement que l'indice de référence, ce qui constitue un étalon pour mesurer la performance d'un fonds. Un fonds géré passivement tente pour sa part de répliquer le plus fidèlement possible son indice de référence.

Les fonds peuvent comporter un compartiment de capitalisation ou de distribution.

Dans la capitalisation, les revenus du fonds provenant de coupons et de dividendes sont réinvestis dans le fonds, alors que dans la distribution, une partie des revenus acquis peut être distribuée.

Les fonds qui satisfont aux conditions de la Directive européenne, appelés organismes de placement collectif harmonisés (OPCVM ou UCITS), peuvent, après autorisation dans leur pays d'origine, être distribués sans autres conditions dans d'autres Etats membres de l'Union européenne (c'est ce qu'on appelle le passeport européen).



Avantages, Inconvénients et Risques liés aux fonds :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|--|--|
| <p>Diversification : les fonds permettent à l'investisseur de se constituer un portefeuille diversifié avec une répartition des risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion par des gestionnaires professionnels : plus rentable et plus efficace ; les professionnels peuvent réagir plus rapidement aux circonstances du marché. Pour les investisseurs qui n'ont pas le temps, pas l'envie ou pas les connaissances requises pour assurer eux-mêmes la gestion d'un portefeuille avec achat et vente d'actions aux moments propices, choix et arbitrage d'obligations, etc., les fonds offrent une solution appropriée ; • Frais inférieurs - économies d'échelle : vu l'importance des moyens mis en œuvre, il est possible de bénéficier de réductions de frais (sur les transactions boursières par exemple) et d'obtenir de meilleurs rendements ; • Placements adaptés aux besoins de l'investisseur : la multiplicité des fonds existants et le caractère propre de chacun d'eux permettent de bien répondre aux besoins spécifiques et variés des investisseurs ; • Possibilité d'investir des montants peu élevés : même avec une faible mise, l'investisseur peut participer à plusieurs marchés, voire plusieurs devises ; portefeuille diversifié avec un montant peu élevé ; • Accès à des marchés spécifiques difficilement ou pas du tout accessibles aux particuliers isolés (les marchés asiatiques, par exemple) ou à des produits financiers sophistiqués (options, futures) ; • Liquidité et transparence : la valeur d'inventaire (pour les sicav) ou le cours de bourse (pour les sicaf) est calculée au moins deux fois par mois et souvent même | <ul style="list-style-type: none"> • Les frais : les parts et actions de fonds donnent lieu généralement à la perception de frais de gestion (part la plus importante des frais), de frais d'entrée et de sortie (pouvant varier fortement selon leurs caractéristiques propres et selon les institutions financières qui les commercialisent) ainsi que de taxes sur les opérations de bourse (TOB). La directive européenne UCITS IV (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities) impose de rendre public les « Ongoing charges » (OG), qui réunit tous les frais annuels récurrents. La publication des OG améliore la comparabilité des coûts. |



quotidiennement. Outre les informations obligatoirement diffusées aux investisseurs (prospectus et rapports (semi-) annuels qui doivent être soumis préalablement à l'autorité de contrôle), bon nombre de websites d'institutions financières publient une large information sous forme de fiches techniques de fonds et de brochures d'information. Ces informations, librement accessibles, permettent aux investisseurs d'assurer facilement le suivi de leurs placements et du contexte global économique et financier.

Risques des fonds

Un système de classification de risques a été développé pour les fonds UCITS. Un indicateur de risque synthétique donne une indication du risque lié à l'investissement dans un fond ou un compartiment de fond. Un système de classification de risque a été mis en place pour les deux groupes de fonds existants ;

- Fonds sans terme fixe et sans protection de capital ;
- Fonds à échéance fixe et avec protection de capital.

Il existe 7 classes de risque pour les deux groupes de fonds. L'échelle de risque va de 1 (très faible risque) à 7 (risque très élevé). La classe de risque est mentionnée dans le prospectus d'émission ainsi que dans le document « informations clé pour l'investisseur ».

Les principaux risques associés à un fonds sont :

- Le risque de marché : le risque que tout le marché ou une catégorie d'actifs chute, influençant de ce fait le prix et la valeur des actifs en portefeuille ;
- Le risque de liquidité : le risque qu'une position ne puisse être liquidée à temps à un prix raisonnable. Le risque de liquidité indique si un fonds investit ou non dans des instruments qui peuvent être négociés facilement ;
- Le risque de change ou risque devise : le risque que la valeur d'un investissement soit influencée par des fluctuations des taux de change ;
- Le risque de concentration : le risque en rapport avec une concentration importante des investissements dans certaines catégories d'actifs ou sur certains marchés. Plus la distribution au sein du fonds est importante, plus le risque de concentration est faible.



FONDS AVEC PROTECTION DU CAPITAL

Description :

Les fonds avec protection de capital offrent une protection complète de l'investissement initial à l'échéance; on distingue deux catégories de fonds avec protection de capital : d'une part, ceux liés à des actions et, d'autre part, ceux liés à des taux d'intérêt, à des crédits et à des devises.

Un fonds avec protection de capital n'investit pas majoritairement en actions. Il s'oriente davantage vers des valeurs à rendement fixe. Les investissements doivent en effet garantir que la mise de départ sera récupérée.

Les fonds avec protection de capital offrent quant à eux deux garanties : d'une part, restituer la mise de départ à l'échéance et d'autre part, coupler les performances du fonds à l'évolution d'un sous-jacent.

Avantages, Inconvénients et Risques des fonds avec protection de capital

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Protection du capital à l'échéance : l'investisseur peut profiter d'une hausse de la bourse, sans risque de perte de capital ;• Les plus-values réalisées sont exonérées de précompte mobilier, à condition qu'il s'agisse d'un Fonds sans passeport européen ;• Pour les fonds liés à un indice d'une bourse étrangère, mais libellés en euro, le risque de change est nul ;• Selon les performances du fonds, une partie de la hausse peut être définitivement acquise à condition toutefois de garder le fonds jusqu'à l'échéance (système de « cliquet »). | <ul style="list-style-type: none">• L'investisseur participe seulement aux hausses du cours de l'indice de référence, mais il n'a pas droit aux dividendes des entreprises ;• L'investisseur doit normalement rester dans le fonds jusqu'à la date d'échéance : la garantie de récupération du capital de départ et l'obligation de résultats ne sont d'application qu'à l'échéance ; une sortie avant l'échéance peut coûter cher ;• La valeur d'inventaire du fonds est calculée aux conditions du marché. La protection de capital vaut seulement à la date d'échéance et entre-temps, la valeur d'inventaire ne suit pas toujours les évolutions de l'indice de référence ;• La participation à la hausse du cours de l'indice de référence n'est pas toujours complète ; le résultat maximal du placement peut être plafonné. |



Risques des fonds avec protection de capital

La protection du capital et l'engagement de résultats ne sont valables qu'à l'échéance finale. La protection du capital ne vaut en outre que pour la valeur initiale du fonds pendant la période de souscription et pas la valeur d'achat transitoire.

FONDS MONÉTAIRES

Description :

Les fonds monétaires investissent de façon prépondérante en liquidités et en valeurs à court terme (un an ou moins), telles que les dépôts à terme, les certificats de trésorerie, les obligations ayant une échéance rapprochée, le papier commercial et les certificats de dépôt.

Certains fonds monétaires investissent en euro, d'autres en devises. Certains choisissent encore des groupes de monnaies : par exemple, des monnaies fortes ou des monnaies à taux d'intérêt élevés. La politique d'investissement est expliquée dans le prospectus du fonds. Les fonds monétaires peuvent être établis selon le droit belge ou luxembourgeois et émettre des actions de capitalisation ou de distribution. Dans le cas des actions de distribution, l'investisseur reçoit potentiellement un dividende périodique. Dans le cas des actions de capitalisation, les dividendes potentiels sont ajoutés au capital investi et sont réinvestis.

Avantages, Inconvénients et Risques liés aux fonds monétaires

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Du fait de l'importance des montants rassemblés, l'investisseur particulier peut obtenir des taux plus rémunérateurs (ceux du marché de gros) ;• Le particulier peut acquérir indirectement des instruments auxquels il n'a pas accès directement (par exemple, certificats de trésorerie ou papier commercial) ;• Degré élevé de liquidité par rapport à d'autres instruments de placement tels les dépôts à terme. | <ul style="list-style-type: none">• Les frais : frais d'entrée et de sortie liés à l'acquisition ou la revente d'actions ; frais de gestion, souvent faibles en raison du suivi relativement souple du portefeuille de la sicav ; la taxe sur les opérations de bourse (TOB) lors de remboursement ;• L'ensemble de ces frais rend le placement en OPC monétaires peu intéressant pour une courte période ;• Rendement potentiel généralement assez faible. |

Risques des fonds monétaires

Contrairement aux dépôts bancaires, les investissements dans des fonds du marché monétaire ne sont pas couverts par le régime de garantie des dépôts.



La volatilité est particulièrement faible, mais un tel placement n'est cependant pas sans risques. Bien qu'un fonds du marché monétaire investisse dans des titres de créance de haute qualité, il n'est pas exclu qu'à la faveur d'une période de stress sur les marchés financiers, il s'avère malaisé de négocier certains titres du portefeuille, la conséquence étant alors que l'investisseur ne peut provisoirement pas vendre, même à perte.

ASSURANCES DE LA BRANCHE 21

Description :

La branche 21 regroupe les produits d'assurances-vie à taux garanti. L'assureur garantit à l'assuré un taux de rendement fixe sur chaque prime versée, pendant tout le temps durant lequel elle reste investie dans le contrat. Selon le cas, ce contrat peut être constitué par une prime unique (un seul versement) ou par des primes successives (alimenté par plusieurs versements). En général, le rendement fixe garanti est augmenté chaque année par une participation bénéficiaire octroyée par l'entreprise d'assurance, variable en fonction du résultat de l'assureur.

Avantages, Inconvénients et Risques liés à des produits de la branche 21 :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le produit est idéal pour les épargnants et les investisseurs à la recherche d'un placement à risque faible offrant à tout moment une certaine protection du capital (hors frais et taxes) et un rendement minimum ; • Le rendement d'une assurance branche 21 se compose d'un taux d'intérêt garanti et d'une éventuelle participation bénéficiaire. Le taux technique (= taux d'intérêt) est connu et garanti pour chaque prime versée. Le rendement peut donc se calculer de manière actuarielle, avec la certitude du rendement minimum acquis au terme ou, le cas échéant, à la date terme de chaque période de garantie ; • La participation bénéficiaire permet généralement d'obtenir un résultat supérieur au rendement garanti ; • Les rendements et participations bénéficiaires enregistrés pendant la durée du contrat bénéficient aussi de la protection du | <ul style="list-style-type: none"> • Sauf pour les contrats de type épargne-pension, une taxe de 2 % est due sur les primes versées pour une assurance-vie individuelle par les personnes physiques résidentes en Belgique. Si le souscripteur est une personne morale belge, la taxe sur les primes s'élève à 4,4 % ; • Etant donné le caractère défensif des branches 21, la gestion des réserves doit être prudente et elle ne permet pas aux assureurs de dégager des rendements potentiellement très élevés ; • La durée d'une assurance-vie est souvent longue. Il est évidemment toujours possible de racheter le contrat avant le terme (sauf rente viagère à capital abandonné), mais des frais et taxe sont souvent dus, réduisant alors le rendement du produit. Ce n'est donc pas un outil de placement à court terme. |



| | |
|---|--|
| <p>capital ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Le preneur d'assurance a la possibilité de désigner le ou les bénéficiaires du contrat. Au terme du contrat, le capital est versé au bénéficiaire vie (qui peut éventuellement être différent du preneur d'assurance). En cas de décès avant le terme du contrat, le capital est versé au(x) bénéficiaire(s) décès (ceux qui peuvent différer des héritiers légaux). Une branche 21 est donc aussi un outil de planification successorale. | |
|---|--|

Risques des produits de la branche 21

En cas de faillite de la compagnie d'assurance, il se peut que votre capital investi et/ou vos intérêts ne vous soi(en)t pas complètement ou pas du tout remboursé(s)/payé(s). Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales sont couverts par le régime belge de garantie des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne et par compagnie d'assurances. Le risque existe en outre que l'investissement ne puisse être vendu rapidement, concrétisant ainsi le risque de liquidité même si, en l'occurrence, celui-ci est plutôt limité. En cas de rachat pendant les 8 premières années, des frais pourront être dus et pour certains produits de la Branche 21, le précompte mobilier devra être payé.



ASSURANCES DE LA BRANCHE 26

Description :

La branche 26 est un contrat d'assurance de capitalisation. La notion d'assuré n'intervient pas. La prestation, au net des frais et taxes et majorée de l'éventuel taux garanti et des éventuelles participations bénéficiaires, dans les 48 heures est payée au terme du contrat au preneur d'assurance ou en cas de décès du preneur d'assurance à ses héritiers. Néanmoins, l'assuré a le droit d'effectuer des retraits partiels ou un retrait total en conformité avec les conditions contractuelles.

L'assureur garantit à l'assuré un taux de rendement fixe sur chaque prime versée, pendant tout le temps durant lequel elle reste investie dans le contrat. Selon le cas, ce contrat peut être constitué par une prime unique (un seul versement) ou par des primes successives (alimenté par plusieurs versements). En général, le rendement fixe garanti est augmenté chaque année par une participation bénéficiaire octroyée par l'entreprise d'assurance, variable en fonction du résultat de l'assureur.

Avantages, Inconvénients et Risques liés à des produits de la branche 26 :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le produit est idéal pour les épargnants et les investisseurs à la recherche d'un placement à risque faible offrant à tout moment une certaine protection du capital (hors frais et taxes) et un rendement minimum ;• Le rendement d'une assurance branche 26 se compose d'un taux d'intérêt garanti et d'une éventuelle participation bénéficiaire. Le taux technique (= taux d'intérêt) est connu et garanti pour chaque prime versée. Le rendement peut donc se calculer de manière actuarielle, avec la certitude du rendement minimum acquis au terme ou, le cas échéant, à la date terme de chaque période de garantie ;• La participation bénéficiaire permet généralement d'obtenir un résultat supérieur au rendement garanti ;• Les rendements et participations bénéficiaires enregistrés pendant la durée du contrat bénéficient aussi de la protection du | <ul style="list-style-type: none">• A la différence des contrats de la branche 21, la branche 26 est dans tous les cas soumise à un précompte mobilier, indépendamment du moment où le retrait du montant placé a lieu ;• Etant donné le caractère défensif des branches 26, la gestion des réserves doit être prudente et elle ne permet pas aux assureurs de dégager des rendements potentiellement très élevés ;• La durée d'une assurance-vie est souvent longue. Il est évidemment toujours possible de racheter le contrat avant le terme (sauf rente viagère à capital abandonné), mais des frais et taxe sont souvent dus, réduisant alors le rendement du produit. Ce n'est donc pas un outil de placement à court terme. |



| | |
|---|--|
| <p>capital ;</p> <ul style="list-style-type: none">• A la différence des contrats de la branche 21, les contrats de la branche 26 ne sont pas soumis à une taxe d'entrée. | |
|---|--|

Risques des produits de la branche 26

En cas de faillite de la compagnie d'assurance, il se peut que votre capital investi et/ou vos intérêts ne vous soi(en)t pas complètement ou pas du tout remboursé(s)/payé(s).

Les produits de la Branche 26 ne sont pas couverts par le régime de garantie des dépôts jusqu'à 100.000 euros.



ASSURANCES DE LA BRANCHE 23

Description :

La branche 23 regroupe les assurances-vie dont le rendement est lié à l'évolution d'un ou plusieurs fonds d'investissement.

Comme pour toute assurance-vie, il y a possibilité de désigner un bénéficiaire ; en cas de décès de l'assuré, le capital décès ne transite pas par la succession du défunt (mais les droits de succession sont dus).

Les produits de la branche 23 ont certaines caractéristiques communes avec deux produits existants : d'une part, la branche 21 pour la partie assurance ; d'autre part, les fonds pour la partie unités de compte. Il s'agit donc d'une police d'assurance-vie liée à un fonds d'investissement sans aucune garantie de rendement.

L'assurance-vie branche 23 présente toutefois deux grandes différences par rapport à l'assurance-vie branche 21 :

- les primes d'assurance investies en branche 23 ne sont pas exprimées en unités monétaires (euros), mais en unités de compte d'un fonds de placement. Contractuellement, le client acquiert donc un certain nombre d'unités de compte d'un fonds de placement dont la valeur évolue au fil du temps ;
- l'assureur n'est pas tenu à une obligation de résultat. Il n'y a aucune garantie de rendement : la valeur du placement évolue, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers ; le rendement dépend du rendement du fonds sous-jacent. C'est le preneur qui supporte le risque de contrat. A son échéance (terme conventionnel ou décès), le bénéficiaire recevra la valeur du moment des unités de compte.

Avantages, Inconvénients et Risques des produits de la branche 23 :

Avantages et Inconvénients

| Avantages | Inconvénients |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Les assurances de la branche 23 peuvent généralement offrir de perspectives de rendement ;• La diversification peut être plus ou moins importante en fonction des choix de l'investisseur. La large gamme d'actifs susceptibles d'être incorporés aux produits | <ul style="list-style-type: none">• Une taxe de 2 % est due (depuis le 01/01/2013) sur les primes versées pour une assurance vie individuelle par les personnes physiques résidant en Belgique. Si le souscripteur est une personne morale belge, la taxe sur les primes s'élève à 4,4 % ;• Une assurance branche 23 doit généralement |



| | |
|---|--|
| <p>de la branche 23 lui permet d'avoir à sa disposition une palette de fonds très diversifiée ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Certaines branches 23 donnent la possibilité de protéger des bénéficiaires intermédiaires, lorsque les actifs sous-jacents évoluent favorablement et/ou de limiter, partiellement ou totalement, le risque de moins-value en cas d'évolution négative du sous-jacent ;• Les produits structurés (ou fonds fermés) offrent généralement au terme du contrat une protection du capital net investi ;• Certains contrats prévoient que minimum 100 % de l'investissement net est versé en cas de décès de l'assuré en cours de contrat ;• Le preneur d'assurance a la possibilité de désigner le ou les bénéficiaires du contrat. Au terme du contrat, le capital est versé au bénéficiaire vie (qui peut éventuellement être différent du preneur d'assurance). En cas de décès avant le terme du contrat, le capital est versé au(x) bénéficiaire(s) décès (ceux-ci peuvent différer des héritiers légaux). Une branche 23 est donc aussi un outil de planification successorale. | <p>être envisagée dans une optique de long terme, ceci en raison du risque inhérent à ce type de placements. La durée et la diversification ont pour effet d'atténuer l'ampleur des fluctuations. Ce n'est donc pas un outil conseillé pour un placement à court terme ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour les produits structurés, le placement est composé de différents actifs qui n'évoluent pas tous de la même manière. Pendant la durée de vie du produit, sa cotation ne reflète pas nécessairement fidèlement le rendement final possible du fonds. La valeur d'unité peut être inférieure à la valeur minimale d'unité protégée au terme ;• Le capital n'est généralement pas garanti (sauf parfois au terme ou en cas de décès). Il n'y a pas de garantie de rendement. |
|---|--|

Risques des produits de la branche 23

Les produits de la branche 23 ne bénéficient pas de garantie offerte par la compagnie d'assurance et leur valeur dépend directement de l'évolution des fonds qui lui sont associés. Ceux-ci sont liés à la bourse et la valeur peut donc fluctuer.

Les produits de la Branche 23 ne sont pas non plus couverts par le régime de garantie des dépôts jusqu'à 100.000 euros.

L'investisseur supporte le risque en sachant qu'investir dans un produit Branche 23 implique à la fois un risque au niveau du capital et du rendement. Nous référons aux risques sur les fonds pour plus d'explications.

Il existe différents niveaux de risque en fonction de la part du portefeuille que les fonds investissent en actions, pour lesquelles les risques sont plus élevés et en liquidités et obligations, pour lesquelles les risques sont plus faibles. Le cours des fonds fluctue en fonction de la loi du marché. Ce qui implique que le bénéficiaire s'expose aux risques de ce marché, sauf pour les fonds avec protection de capital.